

Reçu en préfecture le 25/01/2022

27 JAN. 2002 Affiché le

ID: 085-200023778-20220120-DCB2022_01_15-DE



RELEVE DE LA DECISION N° 2022 01 15

Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération Lors de sa réunion du 20 janvier 2022

(en application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt-deux, le 20 janvier, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 13 janvier, s'est réuni au Golf du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, à L'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

<u>Présents</u>: François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Thierry FAVREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Jean SOYER, Philippe MOREAU, Lucien PRINCE, Dominique MALARY.

Excusés: Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU.

Approbation d'un avenant n° 1 au marché n° 2021-074, « Renouvellement / réhabilitation des réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales rue du Petit Marais et rue des Jardins et pose de clapets sur exutoires EP à Saint Gilles Croix de Vie »

Dans le cadre du marché 2021-074 « Renouvellement / réhabilitation des réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales rue du Petit Marais et rue des Jardins et pose de clapets sur exutoires EP à Saint Gilles Croix de Vie », attribué à MIGNE TP, il est apparu au cours de sondages à la pelle des réseaux et des compléments d'inspections télévisées sur le collecteur EP que certains points techniques devaient être affinés, à savoir :

- Le nombre de branchements EP à renouveler est plus important qu'estimé initialement au marché: 10 branchements supplémentaires sont à exécuter, la plus-value à intégrer au marché est de + 17 910,00 € HT.
- L'encombrement entre les câbles HTA et le réseau EU permet juste de poser le collecteur EP diamètre 500 mm projeté. Le débordement de la tubulure des culottes de branchements existantes du réseau eaux usées ne permet pas de poser les tubes EP diamètre 500 mm. 7 branchements EU devront être renouvelés pour permettre la pose du collecteur EP sans encombre. Un prix nouveau n° C100-01 est à créer au BPU avec une plus-value à intégrer de + 12 040,00 € HT.
- Le niveau d'eau de la nappe constaté en dessus du fond de tranchée permet de s'affranchir d'un dispositif de pompage. Le poste de prix A080 du BPU « Dispositif de pompage » ne sera pas utilisé. La moins-value à intégrer au marché est de - 5 400,00 € HT.
- Le Maître d'ouvrage a décidé de ne pas installer le panneau de chantier, ni les tabourets sur les nouveaux branchements en eaux pluviales. Les postes de prix A025 « panneau de chantier et C060 « Tabouret EP » du BPU ne seront pas utilisés. Les moins-values cumulées à intégrer au marché sont de - 5 940,00 € HT.

Le total des plus et moins-values est de 19 300,00 € HT, avec le détail ci-dessous :

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération ZAE du Soleil Levant CS 63669 - Givrand 85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55 Courriel accueil@payssaintgilles.fr



	TRANCHE FERME rue du petit marais et rue d	-	dins		•
N' de Prix	Désignation	U	Qté	Prix Unitalre	Prix H.T.
A080	PAINIEAU DE CHANTIER DISPOSTIF ANNEXE PERMETTANF D'ASSURER LA CONTINUITE DU SERVICE AS SANUS SEUSIT, PENDANT L'EXECUTION DES TRAVAUX (TIR DIVARGES MASTANTS	U F	2	550.00 € - 5 400.00 € -	1 300.00 € 5 400.00 €
	المعطاء المحطاء				
Billing	TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT E	AUX U	SEES	resident	A SHE STEAM
	RENOUVELLEMENT DE BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT EN AMIANTE (HOA'S TABOURET) Y COMPRIS CHANGEMENT DE LA CULLOTE SUR COLLECTEUR Ø 200 MM EN AMIANTE		7	1720.00 €	12 040.00 €
C 100-01	Branchement Ø 125 mm PVC CR16		•	1720,00 €	12 040.00 €
學生言的	TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT EAU	JX PLU	VIALE	S.	Allerio Finin
C050	TERRASSEMENTS FOURHITURE ET POSE DE BRANCHEMENTS	nri i s			
C050-01	branchement Ø160mm	Ens.	9	1 990.00 €	17 9 10,00 €
C050-02	branchement EP 0200mm (pour ouvrages becomplege P 400 junious projeté)	Ens.	1	1 990.00 €	1 990.00 €
C060	TABOURET A PASSAGE DIRECT				
C060-02	labouret de branchement 0300mm	U	22	270.00 €	5 940.00 €
TOTAL GENERAL HT					19 300.00

Il est donc proposé au Bureau Communautaire d'approuver la passation d'un avenant n°1 d'un montant de 19 300,00 € HT, faisant passer le montant de la tranche ferme de 120 150,00 € HT à 139 450,00 € HT, et le montant total du marché de 133 650,00 € HT à 152 950,00 € HT, soit une plus-value de 14,4%.

Le Bureau Communautaire.

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-10 et L. 5216-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L2194-1, R2194-7 et R2194-8, Vu les statuts de la Communauté de Communes, approuvés par arrêté préfectoral n° 2021 DRCTAJ 672 du 15 décembre 2021.

Vu la délibération du Bureau Communautaire n° 2021-08-03 en date du 14 octobre 2021 autorisant l'attribution et la signature du marché public de renouvellement / réhabilitation des réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales rue du Petit Marais et rue des Jardins et pose de clapets sur exutoires EP à Saint Gilles Croix de Vie,

Vu le marché conclu.

Vu les crédits inscrits au BP 2022,

Vu le projet d'avenant n°1 au marché 2021-074,

Considérant la nécessité de modifier le marché pour la bonne réalisation des travaux dans les règles de l'art.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE:

Article 1: d'approuver la passation d'un avenant n° 1 au marché public n° 2021-074 renouvellement / réhabilitation des réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales rue du Petit Marais et rue des Jardins et pose de clapets sur exutoires EP à Saint Gilles Croix de Vie visant à intégrer les modifications présentées au rapport pour un montant total de 19 300,00 € HT;

Envoyé en préfecture le 25/01/2022 Reçu en préfecture le 25/01/2022 Affiché le 2 7 JAN. 2022 ID: 085-200023778-20220120-DCB2022_01_15-DE

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, à signer l'avenant n°1 correspondant et à prendre tout acte d'exécution.

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

de la transmission au contrôle de légalité le : 2 5 JAN. 2022
de l'affichage le : 2 7 JAN. 2022
de la publication sur le site

www.payssaintgilles.fr le: 7 7 JAN. 2022

Le Président,

Givrand, le 25 janvier 2022

François BLANCHET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.